

# Journées de débats sur l'école

■ Quatre projets controversés de décrets relatifs à l'éducation soulèvent bien des questions.

Après avoir été débattus en séance plénière puis en commission, quatre projets de décrets relatifs à l'éducation (dont certains très controversés) ont été soumis aux votes des parlementaires, mardi. Ils concernaient l'introduction d'un cours d'approche philosophique en primaire et en secondaire; un nouveau mode d'évaluation des enseignants via un expert extérieur et un collègue; la création d'un niveau transitionnel allant de la 5<sup>e</sup> primaire à la 2<sup>e</sup> secondaire, obligatoirement suivi dans le même établissement scolaire; et enfin l'organisation d'un tronc commun où l'âge de l'obligation scolaire à temps plein est fixé de 3 à 16 ans.

## Les questions fusent et les dents grincent

De quoi modifier profondément le paysage de l'école en Belgique francophone. Sur les bancs de l'assemblée, les interpellations à l'adresse du ministre n'ont d'ailleurs pas manqué. *"L'obligation scolaire dès trois ans me semble déraisonnable"*, lancent plusieurs députés. Le projet d'une évaluation des professeurs par un collègue, de plus assortie d'une indemnité salariale complémentaire en cas d'appréciation favorable et d'une possibilité de licenciement après trois avis défavorables, fait grincer des dents. *"Comment garantir l'objectivité de cette évaluation ? Les enseignants ne font pas ce métier pour l'argent. Ils n'ont pas besoin d'une carotte financière"*, entend-on dans l'assemblée. *"Va-t-on devoir construire de nouveaux locaux puisque le niveau transitionnel doit se poursuivre dans une seule école ?"* D'autres s'interrogent sur le bien-fondé d'introduire de nouveaux cours (éducation aux médias ou méthodes de travail), d'obliger des élèves de 13 ans à rédiger et défendre oralement un travail de fin d'année comme examen de fin de ce nouveau niveau. *"Je ne pense pas qu'ils soient assez mûrs pour cela"*, dit une parlementaire.

## Apprendre à gérer une classe hétérogène

Mais, et que les professeurs se rassurent, il ne s'agissait que d'un exercice de simulation parlementaire organisé par l'Université de Liège. Plus de 300 étudiants en régentat ou en agrégation y ont participé. On doit cette initiative unique en Fédération Wallonie-Bruxelles à Ariane Baye, chargée de cours à l'ULg et grande spécialiste de l'éducation. *"Les objectifs sont multiples. Il y a la connaissance de notre système démocratique et de ses mécanismes pour, peut-être, se servir des règles très codifiées du débat parlementaire en classe avec les élèves. Nous cherchons aussi à créer une grande communauté d'enseignants en mélangeant les agrégés, les instituteurs et les régents"*, explique Ariane Baye. *"Avec cette simulation, nous amenons les étudiants à découvrir très pratiquement comment développer la coopération de tous les membres d'un groupe (et donc potentiellement d'une classe) afin de réaliser une tâche d'un haut niveau d'exigence"*, ajoute-t-elle. Dernier objectif et non le moindre puisqu'il touche au cauchemar de beaucoup d'enseignants : apprendre à gérer les diversités, l'hétérogénéité d'une classe.

## Sujets polémiques ou pas

La faculté de Droit, Sciences politiques et Criminologie de l'ULg a été mise à contribution, des professeurs et assistants présidant les travaux des plénières. Les projets de décret ont été rédigés par des étudiants de master en sciences de l'éducation. *"Je souhaitais que les sujets créent le débat. J'ai donc demandé aux étudiants de ne pas se censurer. Certains ont décidé d'aller vers la polémique"*, signale Ariane Baye.

Les étudiants liégeois ont joué le jeu à fond, même si cet exercice obligatoire leur a coûté deux jours de vacances. S'ils n'ont pas été aussi mordants dans leurs interpellations que peuvent l'être les vrais parlementaires, ils ont manifesté un intérêt réel pour ces questions d'éducation. La simulation parlementaire de l'ULg en était à sa deuxième édition et l'initiative se poursuivra les années prochaines, après évaluation.

Isabelle Lemaire

**Le projet d'une évaluation des professeurs, assortie d'une indemnité complémentaire en cas d'appréciation favorable et d'une possibilité de licenciement après trois avis défavorables, fait grincer des dents.**